J10-9

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT Picardie

N° final : 20120803002408
N° d'ordre : 08032012000082

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE (copie)

Motif de la réception : **POSE D'UNE CARROSSERIE**

Il résulte des constatations effectuées le 24/07/2012
à la demande de

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1)	Précédent numéro d'immatriculation	: NEUF
(B)	Date de première immatriculation	: NEUF
(D.1)	Marque	: MERCEDES BENZ
(D.2)	Type Variante Version	: G1829KN39C
(D.2.1)	Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	
(D.3)	Dénomination commerciale	: AXOR
(E)	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: WDF9525032B976113
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	19000
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	19000
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	22500
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	11575
(G.1)	Poids à vide national (PV) (kg)	11500
	Largeur (m) : 2.55 Longueur (m) : 7.52 Surface (m2) : 19.18 (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	
(J)	Catégorie internationale	: N3G
(J.1)	Genre national	: VASP
(J.2)	Carrosserie (CE)	: SG
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	: VOIRIE
(K)	Numéro de la réception par type	: P 2656 06 02
(P.1)	Cylindrée (cm3)	: 6374
(P.2)	Puissance nette maximale (kW)	: 210
(P.3)	Source d'énergie	: GO
(P.6)	Puissance administrative (CV)	: 17
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg)	Sans objet
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 2
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 86
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	: 1650
(V.7)	CO2 (en g/km)	
(V.9)	Classe environnementale	: 0555*0874G

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA :

FILIATION DE PROPRIETE A VERIFIER
CERTIFICAT DE CONFORMITE ORIGINAL
L'ETAT TECHNIQUE DU VEHICULE N'A PAS ETE VERIFIE

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

contrôle technique un an après la date de mise en circulation

Fait à GLISY,
le 25/07/2012

Pour le Préfet, par délégation,
Christophe HENNEBELLE
INGENIEUR DIVISIONNAIRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Fait à GLISY,
le 25/07/2012

Christian DEBRAS
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Nota : Voie de recours : En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :
GS GLISY GLISY